

# Plan d'affaires 2025

**Gens**  
**Prévention**  
**Intégrité**



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| Message du président du conseil d'administration | 1  |
| Vision, mission et valeurs                       | 2  |
| Priorités                                        | 3  |
| <i>Gens</i>                                      | 4  |
| <i>Prévention</i>                                | 9  |
| <i>Intégrité</i>                                 | 12 |
| Situation financière                             | 16 |

# NOTRE APPROCHE EN 2025

**Je suis heureux de présenter le Plan d'affaires 2025 de Travail sécuritaire NB. Ce document reflète notre engagement envers une bonne gouvernance ainsi que l'accent que nous mettons sur les gens, la prévention et l'intégrité.** Cette feuille de route, qui cadre avec notre nouveau plan stratégique de cinq ans, soit de 2025 à 2029, renforce notre engagement envers les buts, les objectifs et les indicateurs que nous avons établis, en s'appuyant sur les piliers directeurs que nous avons fixés dans le plan stratégique précédent.

La prochaine année offre des possibilités importantes pour faire progresser notre travail de façon intéressante. Grâce à nos efforts continus de modernisation, nous bâtissons une base solide qui nous permettra de continuer à offrir un service exceptionnel aux travailleurs et aux employeurs du Nouveau-Brunswick pour de nombreuses années à venir.

Notre modernisation ne se limite pas à des mises à jour. Il s'agit d'une transformation. Nous préparons le terrain pour faire de Travail sécuritaire NB un employeur de choix, en simplifiant les processus de réclamation afin d'assurer un retour au travail plus rapide et plus sécuritaire pour les travailleurs, et en fournissant de meilleures données aux employeurs afin de prévenir les blessures subies au travail.



Ces efforts nous permettront de demeurer compétitifs tout en continuant à faire des progrès en vue de réduire le nombre d'accidents du travail dans la province.

Nous voulons aller au-delà des besoins des travailleurs et des employeurs, et nous sommes engagés à le faire au moyen d'améliorations et d'innovations continues.

Le conseil d'administration est heureux d'être responsable de présenter ce plan et de réaliser ses buts et objectifs. C'est un honneur de servir les Néo-Brunswickois. Nous tenons à remercier sincèrement tous les travailleurs, employeurs et partenaires de soins de santé qui vont au-delà de leur devoir pour assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs de la province.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement alors que nous travaillons ensemble en vue de créer un avenir plus sécuritaire et plus solide pour le Nouveau-Brunswick.

**Mel Norton**

Président du conseil d'administration

# Notre vision



**FAIRE DU**  
Nouveau-Brunswick  
**L'ENDROIT**  
**LE PLUS**  
**SÉCURITAIRE**  
OÙ TRAVAILLER

## Notre mission

Nous aidons le Nouveau-Brunswick à prospérer grâce à un continuum efficace de sécurité et de soins.

## Nos valeurs

 **Responsabilité**

 **Collaboration**

 **Confiance**



# PRIORITÉS



## GENS

Notre culture est axée sur les gens, ce qui se traduit par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

### UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE

Assurer la santé et la sécurité des travailleurs néo-brunswickois est plus qu'un devoir – c'est une passion! Nous sommes aussi des travailleurs, tout comme nos parents, nos frères et sœurs, nos amis et nos collègues. Ensemble, nous bâtissons un solide réseau de soutien.



## PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

### UNE PROVINCE SANS BLESSURE OU INCAPACITÉ LIÉE AU TRAVAIL

Habituellement, lorsque nous pensons à la prévention, nous pensons aux blessures et aux maladies. Cependant, Travail sécuritaire NB est en train de changer cette mentalité. Nous définissons également la prévention comme le fait d'aider les travailleurs blessés à se rétablir au travail lorsque cela est possible, en les faisant participer et en les gardant productifs afin d'aider à éviter l'incapacité.



## INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.

### NOTRE PRINCIPE DIRECTEUR

En tant que responsables d'une gérance de confiance, nous sommes engagés à bâtir un régime solide, stable et durable. Bien que la durabilité financière soit un élément clé, l'intégrité du régime comprend également la bonne gouvernance, la protection de la vie privée, les nouvelles technologies, la cybersécurité et un fondement législatif solide.





# GENS

**But :** Notre culture est axée sur les gens, ce qui se traduit par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

## Objectifs



**Favoriser une culture à rendement élevé qui met l'accent sur la responsabilité, la collaboration et la confiance.**



**Faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.**



**Axer la prestation de services sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.**





# INITIATIVES CLÉS

## **Appuyer les employés de Travail sécuritaire NB, c'est aussi appuyer nos clients.**

Travail sécuritaire NB a comme priorité la création d'une expérience stimulante pour ses employés en favorisant leur croissance ainsi qu'un milieu où les gens sont au premier plan. Nous voulons attirer les meilleurs talents et être un employeur de choix. Nous reconnaissons qu'une bonne culture de travail dynamique est essentielle pour créer une expérience exceptionnelle pour nos employés et nos clients. En 2025, nous continuerons à investir dans l'apprentissage et le perfectionnement des membres de notre équipe, à renforcer davantage les capacités en leadership et à faire avancer le cadre de travail sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité de Travail sécuritaire NB, qui reconnaît et célèbre les atouts uniques qu'une diversité de perspectives représente pour l'organisme. Ces efforts s'appuient sur notre engagement solide envers la création d'un milieu sécuritaire sur le plan psychologique, où la communication ouverte et l'échange d'idées sont encouragés et valorisés.

## **Expérience du client**

Nous savons que les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de services ont besoin d'avoir facilement et rapidement accès à un système de soutien global, à des renseignements essentiels et à des conseils éclairés de Travail sécuritaire NB. Pour mieux servir nos clients, nous déployons des efforts collectifs pour améliorer des domaines clés qui contribueront à leur expérience en 2025 et nous nous concentrerons sur l'amélioration du nombre de jours avant la première décision et le nombre de jours avant le premier paiement. Il s'agit d'étapes importantes pour un travailleur, qui ont un effet sur sa stabilité financière, son rétablissement et son bien-être général.

En 2024, nous avons élaboré une stratégie de modernisation axée sur l'amélioration de l'expérience des clients de première ligne afin d'offrir à nos clients une bonne expérience à plusieurs niveaux, qu'ils décrochent le téléphone ou cliquent avec leur souris. Dans le cadre de notre plan de mise en œuvre échelonné sur plusieurs années, nous bâtissons un avenir où il sera facile de travailler avec Travail sécuritaire NB et les interactions seront personnalisées. Cela comprend les efforts déployés pour créer un nouveau site Web afin de simplifier davantage la façon dont les clients trouvent nos services et les utilisent.

## **Maintien du taux de cotisation moyen à un niveau bas**

Le Nouveau-Brunswick a maintenant le taux de cotisation moyen le plus bas, soit 1,10 \$. Il s'agit du taux le plus bas dans l'est du Canada et du deuxième plus bas au pays. La durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs repose sur le maintien d'un équilibre délicat entre les besoins des travailleurs et ceux des employeurs. En réduisant le taux moyen tout en améliorant les prestations, nous nous rapprochons de notre but d'offrir les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés et à leur famille, tout en maintenant des taux justes et abordables pour les employeurs. Nos initiatives et efforts continus pour prévenir les accidents du travail, ainsi qu'une bonne gestion financière jouent un rôle important dans le maintien du taux de cotisation moyen à un niveau bas, et grâce au succès de nos initiatives, le Nouveau-Brunswick a enregistré le taux de blessures subies au travail le plus bas au pays en 2024. Nous continuerons à déployer des efforts en vue de demeurer l'endroit le plus sécuritaire où travailler en 2025.

# INITIATIVES CLÉS

## Partenariats de collaboration pour offrir un soutien aux industries ciblées

Travail sécuritaire NB s'engage à fournir aux lieux de travail les outils et le soutien dont ils ont besoin pour faire de la santé et de la sécurité une priorité. Ensemble, les employeurs, les travailleurs, les groupes d'industries et les partenaires de la communauté peuvent créer une culture où la sécurité est une seconde nature. En 2025, nous renforcerons les relations entre les industries afin que chaque travailleur, quelle que soit sa formation ou son expérience, ait accès aux outils et au soutien dont il a besoin pour assurer sa sécurité.

Certaines industries et professions ont besoin de ressources additionnelles et nous nous engageons à leur offrir du soutien ciblé. En 2025, nous collaborons entre autres avec la New Brunswick Construction Safety Association, avec l'appui de la British Columbia Construction Safety Alliance, afin d'offrir aux employeurs des outils novateurs pour gérer l'exposition à la silice.

Nous renforçons également notre engagement avec l'industrie de la transformation des fruits de mer et lançons une nouvelle initiative avec Jeunes entreprises qui permettra aux jeunes travailleurs d'acquérir des connaissances en matière de sécurité dès le début de leur carrière.

De plus, les bateaux de pêche étant désormais reconnus comme des lieux de travail en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, nous continuerons à travailler avec les pêcheurs de la province, en veillant à ce qu'ils reçoivent l'éducation et les ressources nécessaires pour assurer la sécurité de leur équipage.

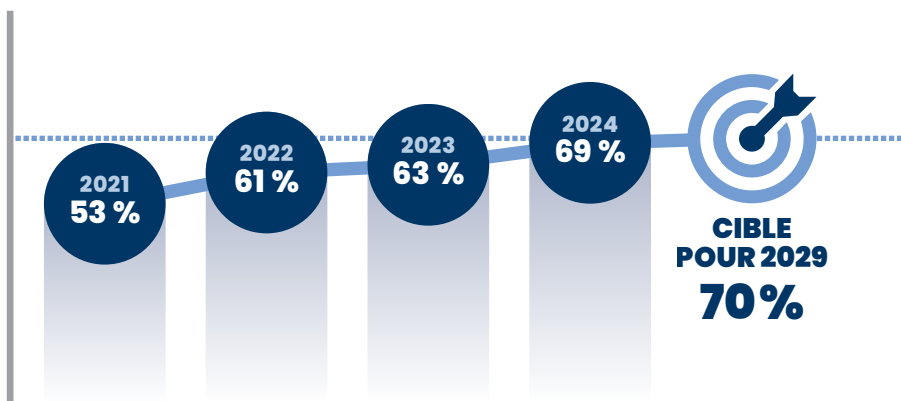
Alors que notre province continue d'accueillir de nouveaux arrivants, nous reconnaissons que la sécurité au travail doit être accessible à tous, quelle que soit leur langue ou leur expérience. En 2025, nous nous engageons à renforcer nos partenariats avec les organismes qui aident les nouveaux arrivants, en veillant à ce que ces derniers aient les connaissances et les ressources nécessaires pour travailler en toute sécurité. La sécurité est un concept universel et en travaillant ensemble, nous pouvons créer une culture selon laquelle chaque travailleur se sent bien informé, soutenu et protégé.



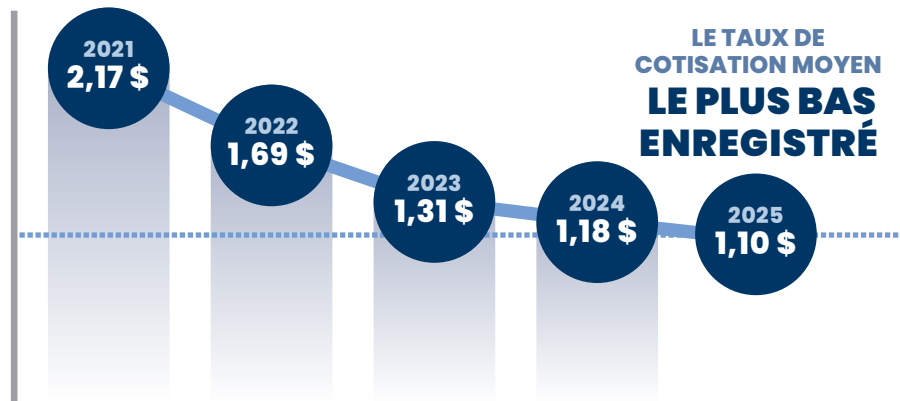


# INDICATEURS

## Engagement des employés Cible pour 2029 : 70 %



## Stabilité du taux de cotisation moyen – Cible annuelle : Diminution de 15 % par rapport à l'année précédente



L'engagement des employés favorise le succès en encourageant la collaboration et la communication; en améliorant la productivité; en établissant une confiance et des relations; ainsi qu'en assurant le maintien en poste d'employés et l'acquisition de talents. Nous effectuons un sondage approfondi sur l'engagement des employés chaque année.

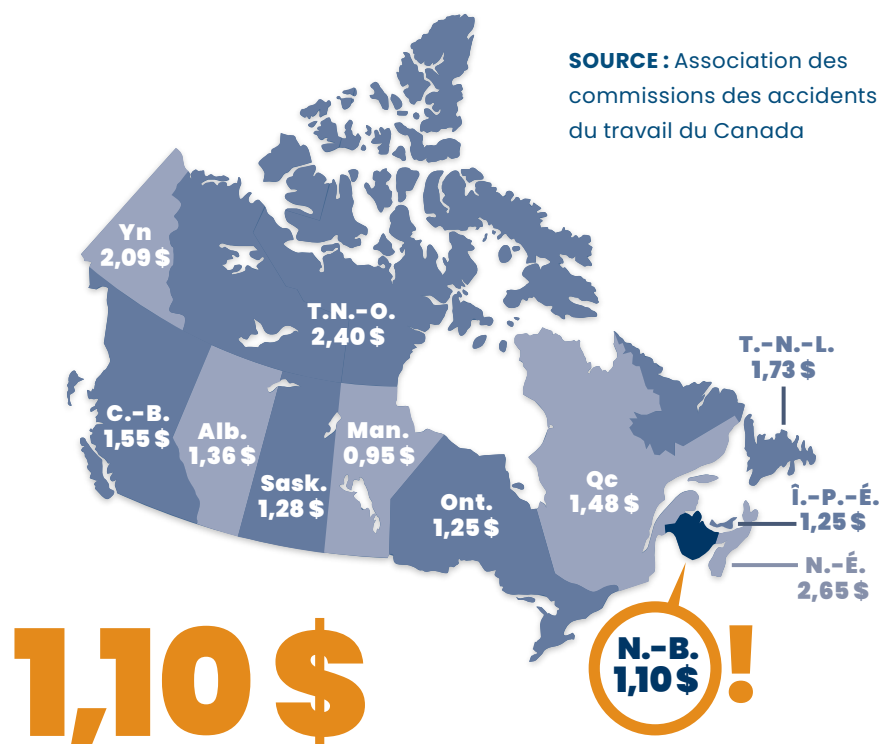


# INDICATEURS

## Un taux de cotisation parmi les trois plus bas au pays

En 2025, le taux de cotisation moyen sera le plus bas dans l'est du Canada et le deuxième plus bas au pays. Il sera également le taux le plus bas dans l'histoire du Nouveau-Brunswick.

SOURCE : Association des commissions des accidents du travail du Canada

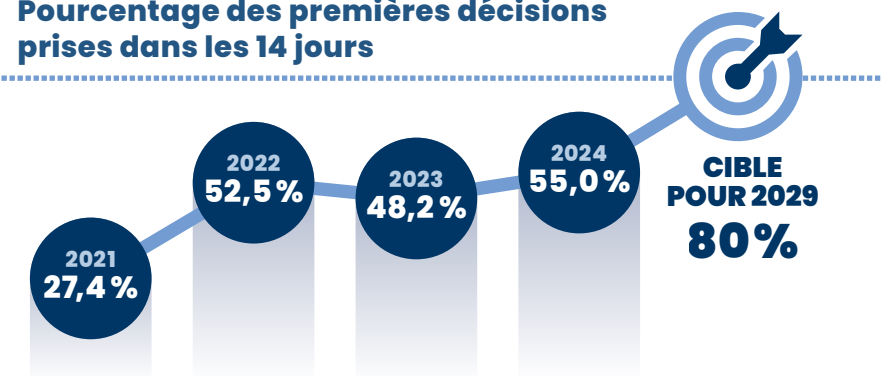


# 1,10 \$

## LE TAUX DE COTISATION MOYEN LE PLUS BAS JAMAIS ENREGISTRÉ!

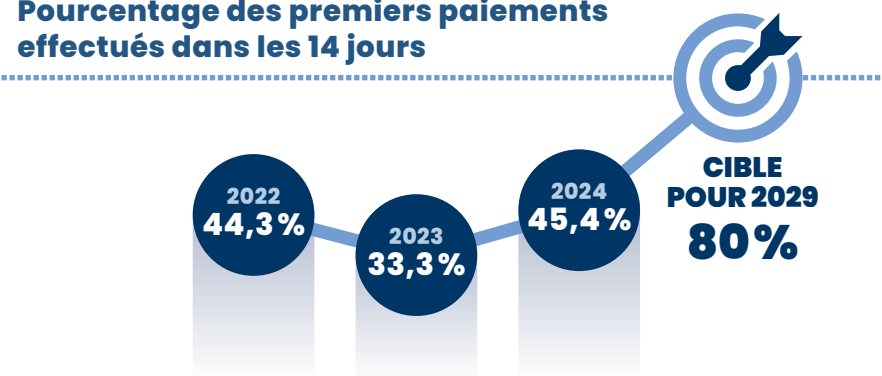
## Nombre de jours avant la première décision – Cible pour 2029 : 80 % dans les 14 jours

### Pourcentage des premières décisions prises dans les 14 jours



## Indicateur de rendement clé – Nombre de jours avant le premier paiement | Cible pour 2029 : 80 % dans les 14 jours

### Pourcentage des premiers paiements effectués dans les 14 jours





# PRÉVENTION

**But :** Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

## Objectifs



**Renforcer la responsabilité et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.**



**Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide au sein des lieux de travail de la province.**



**Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.**





# INITIATIVES CLÉS

## Amélioration du soutien en santé mentale

La stratégie en matière de santé mentale de Travail sécuritaire NB pour 2025 prévoit une orientation claire vers l'établissement d'une culture de travail sécuritaire sur le plan psychologique dans l'ensemble de la province. La stratégie, qui est fondée sur la norme de l'Association canadienne de normalisation sur la santé et la sécurité psychologiques, met l'accent sur la prévention, l'intervention précoce et la gestion efficace des réclamations. Elle est conforme aux initiatives en matière de santé mentale de l'ensemble de l'organisme et porte sur quatre éléments principaux : la **santé et la sécurité psychologiques**; la **prévention des blessures psychologiques traumatiques**; les **réclamations pour les blessures psychologiques traumatiques et la réadaptation à la suite de ces blessures**; et le **soutien en matière de santé mentale** dans le cas de réclamations pour les blessures physiques. Cette approche unifiée garantit un cadre uniforme pour traiter les risques psychosociaux; renforcer la résilience; et appuyer les travailleurs et les employeurs. La stratégie permettra d'améliorer l'engagement des employés, de réduire le nombre d'accidents du travail et d'optimiser les résultats par rapport aux composantes de santé mentale des réclamations. Travail sécuritaire NB s'engage à offrir un avenir plus sain et plus sécuritaire aux travailleurs et aux employeurs de la province par le biais de la collaboration, de l'éducation ciblée et de la centralisation des ressources.

## Élargissement des services et amélioration des programmes offerts aux clients en vue d'obtenir de meilleurs résultats

Nous continuons à déployer des efforts en vue de moderniser notre approche relativement à la prestation de services et à faire évoluer nos programmes de soutien pour le maintien au travail et d'intervention primaire en utilisant les meilleures pratiques pour aider les travailleurs à retourner au travail à la suite d'une blessure et à éviter une incapacité. Nous mesurons la durée des réclamations des travailleurs blessés. Ces délais nous permettent d'évaluer les initiatives d'intervention primaire et de maintien au travail visant à mieux appuyer les travailleurs blessés. Nous comparons ces résultats à ceux obtenus par la suite, ainsi qu'à ceux d'autres provinces.

Nous poursuivrons également nos efforts en matière de modernisation en 2025. La nouvelle équipe chargée des relations avec les partenaires cliniques assurera que les clients reçoivent des services rapidement et de façon uniforme pendant leur rétablissement. En renforçant nos partenariats cliniques stratégiques, nous aidons à faire en sorte que les travailleurs blessés aient rapidement accès à des soins personnalisés afin d'appuyer les efforts en matière de retour au travail et de prévenir une incapacité à long terme, évitant ainsi une absence prolongée du travail. Nous voulons assurer que les clients reçoivent les bons services, au bon moment; réduire les délais d'attente; et améliorer la qualité générale des soins.

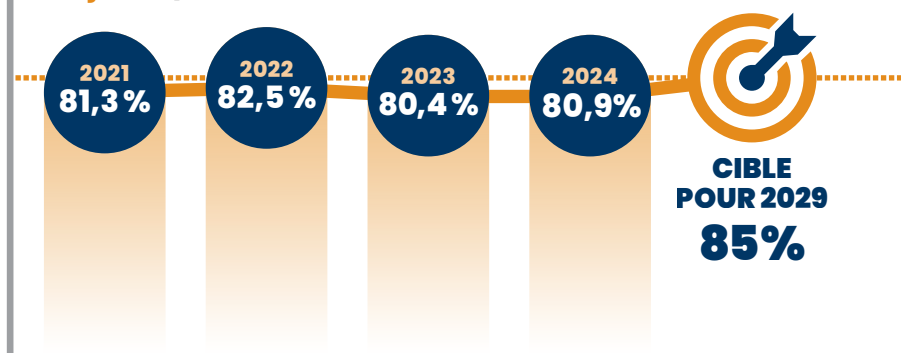
## Soutien aux industries à risque élevé

Nous continuerons à mettre en œuvre des initiatives de sécurité physique ciblées pour les travailleurs dans des industries présentant un risque élevé. Les employés chargés de l'application de la loi et ceux offrant des services de consultation mettront l'accent sur divers éléments en 2025, y compris la protection contre les chutes; les dangers de la silice respirable dans le secteur de la construction et des carrières; la protection de l'ouïe; la prévention des lésions musculo-squelettiques dans l'industrie de la fabrication; et la sensibilisation en matière de verrouillage dans le secteur du matériel lourd. Dans la seconde moitié de 2025, nous lancerons une initiative sur la sécurité ergonomique dans les foyers de soins et les établissements de soins aigus. Travail sécuritaire NB cible les industries à risque élevé parce que tous les travailleurs méritent de rentrer à la maison sains et saufs à la fin de leur quart de travail, et parce que la réduction du nombre de blessures dans ces secteurs protège les moyens de subsistance, les vies, les familles et les communautés.

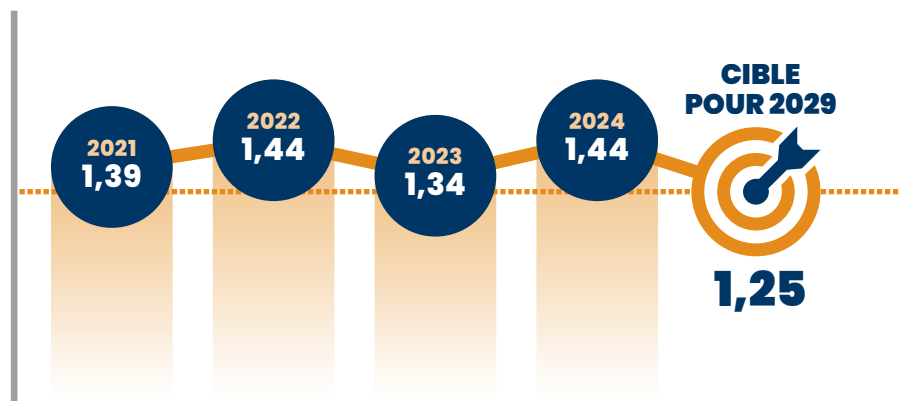
# INDICATEURS

**Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 180 jours – Cible pour 2029 : 85 %**

**180 jours / 26 semaines**



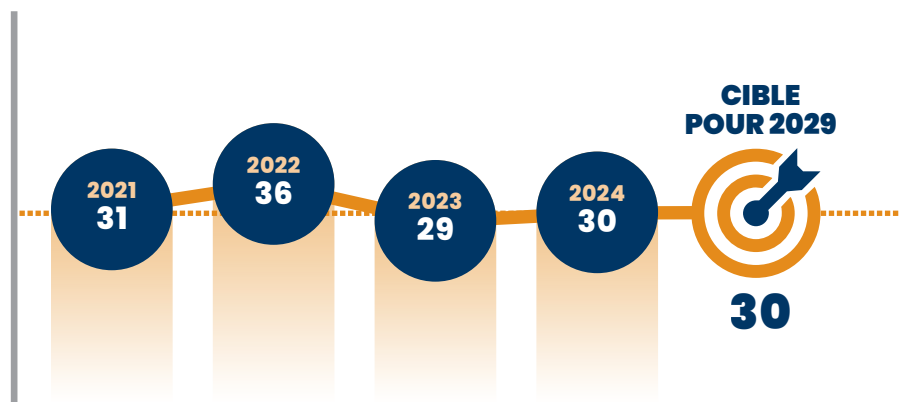
**Taux de blessures – Cible pour 2029 : 1,25 par 100 travailleurs**



Notre mission est de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Ces indicateurs nous permettent d'évaluer l'effet de nos initiatives de prévention sur la sécurité des travailleurs néo-brunswickois, la prévention de blessures graves entraînant une interruption de travail et la prévention des accidents mortels au travail.

\* Les données de 2024 seront publiées dès qu'elles seront disponibles.

**Taux de blessures graves – Cible pour 2029 : 30 blessures graves par 100 000 travailleurs**



PRIORITÉ : PRÉVENTION





# INTÉGRITÉ

**But :** Nous protégerons l'intégrité du régime.

## Objectifs



**Mettre en place une bonne gouvernance, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.**



**Faire progresser et exploiter nos capacités en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.**



**Mettre en œuvre notre feuille de route sur la modernisation pour refaçonner l'expérience de nos employés et de nos clients alors que nous adoptons pleinement le pouvoir transformateur de la technologie.**



# INITIATIVES CLÉS

## Modernisation de nos systèmes principaux

Travail sécuritaire NB fait avancer ses initiatives de modernisation des systèmes afin de transformer notre façon de travailler et d'offrir des services. En 2025, nous commencerons à mettre en œuvre nos solutions en matière de ressources humaines et de finances, ce qui améliorera l'efficacité opérationnelle en simplifiant les processus, en réduisant les tâches manuelles, en améliorant l'accès à des données de qualité et en apportant des solutions modernes aux défis quotidiens. La mise en œuvre des systèmes modernisés s'échelonnera sur une période de deux ans et demi. Ces systèmes simplifieront et automatiseront les tâches, ce qui nous permettra de nous concentrer sur notre mission fondamentale.

En 2025, nous lancerons un appel d'offres pour moderniser d'autres systèmes, y compris les systèmes liés aux réclamations. Nous sommes en train de finaliser les critères de l'appel d'offres. Quand il s'agit de la modernisation, nous voulons bien faire les choses dès le début, en mettant l'accent sur la création d'une expérience du client transparente et sur l'établissement d'une base solide pour assurer un succès à long terme.

## Législation significative

En 2025, nous continuerons à travailler en vue de réaliser des progrès importants sur le plan législatif. Nous recommanderons entre autres des modifications à la *Loi sur les accidents du travail*, y compris des améliorations aux prestations de survivant, ainsi que des modifications qui toucheront les jeunes travailleurs et les agents de correction. Travail sécuritaire NB présentera les résultats de la consultation publique approfondie qui a eu lieu en 2024, et qui portait sur le fusionnement possible de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et de la *Loi sur les accidents du travail*. Cette consultation fait suite à une demande de longue date de la part de pompiers d'élargir la liste des cancers visés par la disposition de présomption et vise à simplifier le processus de réclamation en vue d'offrir plus rapidement du soutien plus efficace.

En nous appuyant sur les commentaires des intervenants et une analyse approfondie, nous continuerons à présenter des recommandations éclairées au gouvernement afin de faire avancer un cadre législatif qui répond mieux aux besoins des travailleurs et des employeurs de la province, tout en les équilibrant. Ces efforts démontrent notre engagement envers la transparence et la collaboration, et permet d'assurer que la voix des Néo-Brunswickois compte dans les décisions qui touchent la sécurité et le bien-être au travail. Les commentaires obtenus serviront à nous aider à apporter des changements positifs en créant un cadre plus solide et plus inclusif qui appuie à la fois les travailleurs et les employeurs.

## Excellence financière

En 2024, grâce à un taux de capitalisation de 156 %, nous avons pu remettre pour la première fois de notre histoire des remboursements liés au rendement aux employeurs. Il s'agit du résultat d'une gestion financière et de placements solides et, surtout, de lieux de travail plus sécuritaires. C'est aussi le résultat de traitements et de soins plus efficaces. Lorsque nous travaillons ensemble pour réduire le nombre de blessures, tout le monde y gagne. Grâce à nos efforts continus, nous sommes déjà sur la bonne voie pour continuer à assurer une situation financière solide et nous sommes bien placés pour l'avenir.



# INITIATIVES CLÉS

## Consultation auprès des intervenants

Les consultations publiques sont essentielles pour Travail sécuritaire NB puisqu'elles permettent de faire en sorte que les travailleurs, les employeurs et les intervenants participent à l'élaboration de politiques en matière de sécurité au travail. En recueillant divers points de vue, nous établissons des règlements justes, équilibrés et efficaces qui protègent tout le monde.

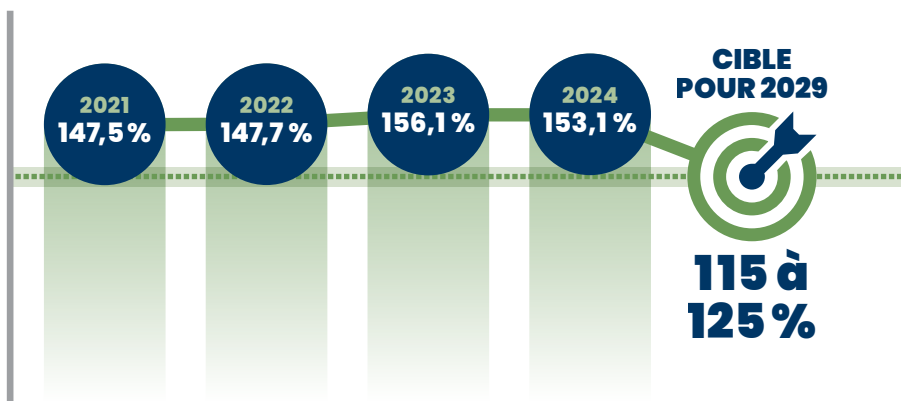
En 2025, nous demandons l'avis du public sur les modifications proposées à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, qui sont découlées de l'examen effectué tous les cinq ans conformément à la loi. Les modifications proposées reflètent l'engagement continu de l'organisme à assurer un système juste, efficace et durable pour les Néo-Brunswickois. Elles portent sur la modernisation du langage et de la structure; une meilleure flexibilité quant aux délais liés aux décisions d'appel; l'élargissement des options de placement; et la simplification du processus de nomination d'un vérificateur externe.

L'examen périodique de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* commencera également sous peu. Les préparatifs en vue d'une consultation commenceront en 2025.



# INDICATEURS

**Niveau de capitalisation –  
Cible annuelle : 115 à 125 %**



Travail sécuritaire NB s'engage à créer un régime d'indemnisation des travailleurs solide, stable et durable, qui offre des services aux travailleurs et aux employeurs de la province et qui continuera à le faire pour les années à venir. Un élément clé de la durabilité du régime est la politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB. La politique de capitalisation précise un niveau de capitalisation cible entre 115 et 125 % avec une période d'amortissement pour les surcharges et les excédents ne dépassant pas 10 ans. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

# SITUATION FINANCIÈRE

## Initiatives de modernisation

Travail sécuritaire NB a entrepris des démarches échelonnées sur plusieurs années en vue de moderniser les processus et les procédures afin d'en faire un organisme durable et progressif. La modernisation comprend 19 initiatives portant sur les gens, la prévention et l'intégrité. Ces initiatives englobent 3 programmes et plus de 30 projets. La modernisation aura entre autres les résultats suivants : un organisme davantage axé sur les données; un modèle de prestation de services en matière de réclamations uniforme et modernisé; des systèmes financiers, de réclamation et de ressources humaines flexibles et orientés vers l'avenir; et des technologies de l'information modernes et efficaces.

## État consolidé de la situation financière Au 31 décembre 2023\*

### ACTIF (En milliers)

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| Espèces et équivalents d'espèces | 66 306 \$           |
| Créances et autres               | 8 985               |
| Placements                       | 1 999 797           |
| Immobilisations                  | 3 193               |
| <b>Total de l'actif</b>          | <b>2 078 281 \$</b> |

### PASSIF

|                                                                                 |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Comptes fournisseurs et frais courus                                            | 7 868 \$            |
| Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables | 17 539              |
| Engagements au titre des contrats d'assurance                                   | 1 370 649           |
| <b>Total du passif</b>                                                          | <b>1 396 056 \$</b> |

### ACTIF NET

|                                           |                     |
|-------------------------------------------|---------------------|
| Actif net de Travail sécuritaire NB       | 646 620 \$          |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 35 605              |
| Total de l'actif net                      | 682 225             |
| <b>Total du passif et de l'actif net</b>  | <b>2 078 281 \$</b> |

\*Les données financières de 2024 seront publiées dès qu'elles seront disponibles.



**Gens**  
**Prévention**  
**Intégrité**